

Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Relative à la révision à objet unique  
du plan local d'urbanisme de MOULON

Par arrêté n°2021-030, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision à objet unique du PLU de MOULON.

A cet effet, M. ACCHARDI Walter, Urbaniste retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie de Moulon du 5 février 2021 jusqu'au 6 mars 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au siège de la Cail, 142 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- La Mairie de Moulon.
- Lundi au vendredi : 10h00-12h 13h00 - 17h00
- le mercredi 10 février de 10h-12h
- le samedi 20 février de 10h-12h
- le vendredi 5 mars de 14h-17h, (CLOTURE de l'EP).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision à objet unique du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@publique@acail.fr](mailto:enquete@publique@acail.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.acail.fr](http://www.acail.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de Monsieur Benjamin MAUFRONT au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération



AgriPC  
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €  
Siège social : « Les Souches » 2240 Route de Montendre  
MARCILLAC - 33860 VAL-DE-LIVENNE  
RCS LIBOURNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Val de Livenne du 10 janvier 2021 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AgriPC

Siège : « Les Souches » 2240 Route de Montendre MARCILLAC - 33860 VAL-DE-LIVENNE

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 euros

Objet : - Négocie de matériel agricole, viticole, arboricole, maraîcher et tout autre matériel utilisable pour l'activité agricole et ses activités accessoires ainsi que de matériel de travaux publics. - Négocie de pièces détachées et fournitures de lubrifiants pour l'entretien de matériel agricole viticole arboricole, maraîcher et tout autre matériel utilisable pour l'activité agricole et ses activités accessoires ainsi que de matériel de travaux publics. - Mise à disposition de mécaniciens, entretien et réparation de matériel agricole, viticole, arboricole, maraîcher et tout autre matériel utilisable pour l'activité agricole et ses activités accessoires ainsi que de matériel de travaux publics. - Location et mise à disposition de matériel agricole, viticole, arboricole, maraîcher et tout autre matériel utilisable pour l'activité agricole et ses activités accessoires ainsi que de matériel de travaux publics.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrement de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Arnaud COURAUD demeurant « Les Souches » 2240 Route de Montendre MARCILLAC - 33860 VAL-DE-LIVENNE

Directeur Général : Monsieur Lionel PERROTEAU demeurant 2 « Les Bidannes » 33920 SAINT SAVIN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE POUR AVIS

Les associés coopérateurs sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Cave Coopérative de Ruch qui se tiendra le

VENDEDI 05 FEVRIER 2021 à 10 Heures  
à la Salle du qual de réception de la Cave de Ruch

sur l'ordre du jour suivant pour l'AGO :

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Présentation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 Août 2020.
- Rapport du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration :
  - Mme Bonvoisin I, Mss Despas E, Lareblère Th.
- Questions diverses.

et sur l'ordre du jour suivant pour l'AGE :

- Mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des statuts types des sociétés coopératives agricoles.

Le projet des statuts est consultable au siège de la cave coopérative.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée : **MRA SECOND OEUVRE**

Siège social : 168 rue Saint-François Xavier 33170 GRADIGNAN Capital : 1.000 €

Objet : Peinture, démolition, plâtrerie, peinture, carrelage et tout revêtement de sols. Président : M KUZMANOV Bogomil demeurant 18 rue des Maraischers 33800 BORDEAUX

du pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

**MGH AUTOMOBILES SASU**  
au capital de 500 € Siège social : 168 rue Saint-François Xavier 33170 GRADIGNAN RCS BORDEAUX 889632386

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/01/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Entretien de véhicules, nettoyage et préparation, à titre accessoire, import export de tout type d'engins à compter du 01/01/2021. Modification au RCS de BORDEAUX.

Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS AU PUBLIC  
Mise à disposition du public de la modification simplifiée  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MOULON

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MOULON portant sur les points suivants :

- la mise en compatibilité du règlement des zones A et N du PLU avec la loi Macron du 6 août 2015,
- le respect des équilibres de développement territoriaux définis dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT
- la modification des incohérences relevées dans le règlement du PLU suite à sa mise en œuvre ;

ainsi que l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public du 05/02/2021 au 06/03/2021 inclus en mairie de MOULON aux jours et heures d'ouverture habituels (Lundi au vendredi : 10h00-12h 13h00 - 17h00 ), 50 le Bourg Sud 33420 MOULON.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou au siège de la Cail ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@publique@acail.fr](mailto:enquete@publique@acail.fr), avec en objet : « modification simplifiée du PLU de Moulon »

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LE PROJET DE SYSTEME COLLECTIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VINICOLES POUR LA CUMA VITVINICOLE DE L'ENGRANNE ET LE GIE CHANTEMERLE

Par arrêté n°AR-2020-016 en date du 17 décembre 2020, le président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de RAUZAN pour voir permettre la réalisation du projet « de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'Engrenne et le GIE Chantemerle ».

A cet effet, Monsieur Rémi BAUDINET, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera au siège de la Mairie de RAUZAN (2 place du Champ-de-Foire 33420 RAUZAN).

**Du Lundi 18 janvier 2021 (9h00) jusqu'au vendredi 19 février 2021 inclus (16h30) - Soit une durée de 33 jours consécutifs.**

Aux jours et heures habituels d'ouverture :

- o Lundi à jeudi : de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ;
- o Vendredi : de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 ;
- o Samedi : 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et sur le site internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols à l'adresse suivante : <https://www.castillonpujols.fr/> et de la commune de Rauzan à l'adresse suivante : <https://www.rauzan.net/>

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier.

Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de RAUZAN :

- l'ouverture de l'enquête publique : lundi 18 janvier 2021 (9h à 12h30),
- Vendredi 5 février 2021 (9h à 12h30),
- Vendredi 19 février 2021 (13h30 à 16h30).

- A la clôture de l'EP : Vendredi 19 février 2021 (13h30 à 16h30).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la mairie de RAUZAN ou reçues au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de RAUZAN par voie postale

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le président pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols  
Gérard CESAR

**HENRI LUEDECKE**  
Société Civile d'Exploitation Agricole  
au capital de 984 851,03 €  
Siège social : Château Perayne  
33490 SAINT ANDRE DU BOIS  
329 186 217 RCS

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2020, il résulte que :

- A la suite de la démission au 31/12/2020 de Monsieur Heinrich LUEDECKE, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de Commerce de Bordeaux.

Le gérant  
Monsieur LUEDECKE Julius

Par ASSP du 16/12/2020, il a été constitué une EURL dénommée **AGILE FRANCE**.  
Siège social : 4 rue des anciens combattants d'Afrique du nord 33120 Arcachon. Capital : 1€. Objet : le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de systèmes de management. Gérance : M. Nicolas Duplessis Saint Requier, 4 rue des anciens combattants d'Afrique du nord 33120 Arcachon. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé reçu en date du 08/12/2020, enregistré au service des impôts des entreprises de BORDEAUX, le 22/12/2020, bordereau n°2021 00000760, case n°3304P61 2020 A 15310, BILBIS, SARL au capital de 20 000 euros ayant son siège social 4 promenade des Capitouls, 31000 TOULOUSE, immatriculée sous le n°338 194 491 au RCS de TOULOUSE, a cédé à ASCS, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 31 rue Gambetta, 33500 LIBOURNE, immatriculée sous le n°891 013 997 au RCS de LIBOURNE, un fonds de commerce de vente au détail, commerce en gros, import-export de chausseries, maroquinerie, accessoires de mode, comprenant Ce fonds comprenant :

Les éléments incorporels suivants :

- La clientèle, l'achalandage attachés. Le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux servant à son exploitation. Le bénéfice de tous les marchés, traités et conventions relatifs à son exploitation. Le droit à la ligne téléphonique numéro : 05 57 51 23 23

Les éléments corporels suivants :

- Les matériels, mobilier, agencement et installations servant à l'exploitation. Un stock de marchandises existant à ce jour dans le fonds, exploité sis 31 rue Gambetta, 33500 LIBOURNE, moyennant le prix de 25 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 08/12/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse suivante : 29 qual du Pivrat, 33500 LIBOURNE.

Maître Hélène OLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été décidé de constituer la SCI « VMC » au capital de 1 000€ ayant son siège social à Lanton (33138) rue Rosa Bonheur au N°17.

La société a pour objet social l'achat, la vente, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, pour une durée de 99 ans à la date d'immatriculation de la société.

La présidence est assurée par Valérie COURTELLE demeurant à Créton (33).

RCS de Bordeaux (33)

Pour avis, la présidence.

**DILLOO AUTO**  
SARL au capital de 1000 €  
Siège social : rue Nicolas Pousin résid SYVIA 327B  
33400 TALENCE  
RCS BORDEAUX 753102466

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, il a été nommé liquidateur(s) M.CHERKAOUI Fouad demeurant au rue Nicolas Pousin résid SYVIA 327B 33400 TALENCE et fixé le siège de liquidation ou les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AG des associés de CAROLE MOURAU, SARL au capital de 8 000 €, 5 rue du Gric, 33270 BOULLAÇ, RCS Bordeaux 521 717 728, a approuvé le 04/01/2021 le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Carole MOURAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quibus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement à compter du 31/10/2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur.



1 - Composez votre annonce grâce à des modèles optimisés

2 - Visualisez votre texte

3 - Et recevez immédiatement votre attestation de parution

Rendez-vous sur <https://legales.lesresistant.fr/accueil>